

Poursuite d'office

Johan Pain est à l'origine de l'introduction de la poursuite d'office contre les agresseurs.

Pages 6-7 et 10-11



Le droit de représentation

En cas de litiges professionnels avec ses supérieurs, il est possible de se faire représenter par un secrétaire syndical dans les ETC comme aux CFF.

Page 17



Christophe Bise

Ce militant SEV contribue à l'essor de l'association historique Swisstrain.

Page 20

L'initiative « pour les transports publics » a été déposée

Plus d'argent pour les trains et les bus

Les citoyens décideront s'ils sont d'accord que les transports publics reçoivent davantage d'argent et le transport privé moins.

Lundi 6 septembre, le SEV et une vingtaine de partenaires dont l'ATE ont déposé à Berne l'initiative « pour les transports publics ». 140 759 signatures ont été remises à la Chancellerie fédérale. L'initiative propose un partage fifty-fifty entre le rail et la route des recettes de la taxe sur les huiles minérales. Actuellement, 75% des recettes reviennent au trafic routier et 25% aux transports publics. Lors du dépôt de cette initiative, le président du SEV Giorgio Tuti a rappelé que l'infrastructure ferroviaire a besoin de « beaucoup plus d'argent » et que si l'on veut des transports publics efficaces, il faut davantage de personnel.

Page 2



Révision de la loi sur l'assurance-chômage

Il faut voter NON

C'est la dernière ligne droite pour voter contre le démantèlement des prestations de l'assurance-chômage.

Les jeunes, les moins jeunes, ainsi que les femmes qui reviennent dans le monde du travail ou les personnes qui veulent retravailler après une maladie ou un accident seront punis par une baisse des indemnités jour-

nalières. Par contre, la part des salaires supérieurs à 126 000 francs n'est pas soumise aux cotisations de l'assurance-chômage. Si cette part était soumise aux cotisations, l'assurance-chômage encaisserait 600 millions de francs supplémentaires par année. Il faut voter NON d'ici le 28 septembre. Après, il sera trop tard.

CCT DES TRANSPORTS PUBLICS DU CHABLAIS

Les employés des Transports publics du Chablais sont au bénéfice d'une nouvelle convention collective de travail. Indemnités revues à la hausse et jours de vacances supplémentaires constituent les principales avancées de cette CCT qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Page 5

ÉDITO

BON ANNIVERSAIRE

Il y a dix ans, la participation était introduite aux CFF. La nouvelle ère des conventions collectives de travail remplaçait les règlements de la Loi sur le personnel de la Confédération. Les commissions du personnel à trois niveaux étaient élues. Une nouvelle style de partenariat social débutait. Les attentes des syndicats, des employeurs et des employés vis-à-vis des commissions du personnel étaient grandes. Partout on discutait de cette nouveauté dans les rapports entre partenaires sociaux. On attendait avec impatience l'entrée en fonction de ces commissions du personnel flamnantes neuves.

Depuis, dix années ont passé! Durant cette décennie, des améliorations ont été enregistrées, aussi bien pour le personnel que pour l'entreprise. Cette progression doit se poursuivre. Aujourd'hui, un nouveau système salarial et la CCT même sont sur le tapis des négociations. Dans la foulée, il faudra reparler de la participation au sein de l'entreprise. Pour le SEV, c'est clair, la participation via les commissions du personnel reste un acquis prioritaire. Nous ferons tout le nécessaire pour le sauvegarder. Mais pour l'heure, souhaitons un joyeux anniversaire à la structure participative du personnel au sein des CFF.

Manuel Avallone,
vice-président SEV

EN VITESSE

CARDINAL

■ Samedi 4 septembre, quelque 3000 personnes ont manifesté à Fribourg pour protester contre le projet de



fermeture de la brasserie Cardinal décidé par la maison mère danoise Carlsberg. Des négociations entre Unia et Carlsberg-Feldschlösschen ont été ouvertes. Le syndicat demande le maintien du site de production à Fribourg.

CFF ZURICH

■ Dans une année et demie, un nouveau bâtiment CFF sera opérationnel à l'entrée de la gare de Zurich. Il accueillera quelque 230 employés des installations de sécurité et des lignes de contact. La première pierre de ce nouveau bâtiment a été posée le 20 août dernier. Vingt millions de francs seront nécessaires pour construire ce nouvel édifice.

VISITE DE LA GARE TGV RHIN-RHÔNE À MÉROUX

■ Portes ouvertes sur le chantier de construction de la future gare de la ligne à grande vitesse du TGV Rhin-Rhône.



Programme proposé par nos voisins français et l'association Interligne TGV Belfort-Bienne le samedi 18 septembre entre 10h et 16h.

La gare Belfort-Montbéliard TGV: le gros œuvre sera achevé d'ici la fin d'année. JFM

20 000 VISITEURS AU KAESERBERG

■ Monique Repond de Grolley est l'heureuse 20 000^e visiteuse à avoir franchi les portes du bâtiment d'accueil des Chemins de fer du Kaeserberg à Granges-Paccot

près de Fribourg. En plus de la présentation d'un morceau de Suisse imaginaire des années 90, les visiteurs peuvent utiliser les espaces disponibles pour des séminaires, assemblées générales ou sorties d'entreprise, combinées à des apéritifs ou des repas pouvant leur être servis sur place.

BILAN SEMESTRIEL DES CFF

■ Durant les six premiers mois de l'année, les CFF ont enregistré un accroissement des voyageurs-kilomètres de 4,1% par rapport au 1^{er} semestre 2009 et produit 17,5% de tonnes-kilomètres nettes en plus. Cette augmentation de la productivité est assombrie par l'augmentation de l'endettement de l'entreprise qui, durant le 1^{er} semestre 2010, a déboursé 938 millions de francs dans l'assainissement de la Caisse de pensions CFF.

BAM

■ La ligne du BAM (Bière - Apples - Morges) met en service trois nouvelles voitures climatisées à plancher bas. Cet investissement de 6,5 millions de francs permet d'accroître la capacité de transport. Les nouvelles rames pourront accueillir 160 passagers au lieu d'une centaine.

ARC JURASSIEN : 150 ANS DU RAIL

■ Samedi 25 et dimanche 26 septembre, les CFF fêtent les 150 ans de la mise en service des trois lignes de chemin de fer Neuchâtel - Bienne, Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel - Pontarlier. Plusieurs manifestations sont prévues dans les gares de l'Arc jurassien. Renseignements sur le site www.cff.ch/150ans

TN NEUCHÂTEL LIGNE 10

■ La ligne 10 des TN reliant la gare de Neuchâtel à Peseux a été prolongée jusqu'à Bôle. Elle sera desservie toutes les trente minutes dans les deux sens, sept jours sur sept. Cette nouvelle ligne est exploitée par trois autobus à plancher bas, accessibles aux voyageurs à mobilité réduite.

L'initiative pour les transports publics a été déposée avec 140 759 signatures

Pour les transports publics et leur personnel

L'initiative pour les transports publics, lancée le 17 mars, a déjà été déposée le 6 septembre: une bonne raison de se réjouir.

Les 100 000 signatures nécessaires pour une initiative fédérale étaient déjà réunies en moins de six mois pour cette initiative pour les transports publics. Si elle n'a été déposée que maintenant, c'est pour exercer un maximum de pression sur la politique fédérale. Même si le nouveau conseiller fédéral, respectivement la nouvelle conseillère fédérale à la tête du DETEC voulait faire des économies dans les transports publics, un oui à l'initiative pourrait rectifier le tir.

Des sous

L'initiative prescrit que les transports publics sont encouragés sur le rail et sur la route et que l'argent disponible est réparti différemment: ce ne seraient plus 24% des recettes des impôts sur les carburants, de la surtaxe et de la vignette qui seraient affectés aux transports publics et 74% à la construction des routes, mais 45% qui reviendraient aux transports publics et 53% aux routes.

Les moyens supplémentaires permettraient de développer les transports publics sans devoir économiser sur le



L'initiative vise un financement plus équitable entre le rail et la route.

dos du personnel pour cela. Lors du dépôt de l'initiative, le président SEV Giorgio Tuti a fait remarquer que les transports publics auront besoin à l'avenir «de beaucoup plus d'argent»: «Service public signifie une desserte de base complète, couvrant tout le territoire, sûre et performante avec des prestations de qualité. Ceci ne peut être assuré qu'avec suffisamment de personnel, celui-ci devant être rémunéré correctement.» Giorgio faisait partie du comité d'initiative parce que celle-ci procurera «plus de places de travail, sûres bien et payées», qu'elle est «une profession de foi claire pour les transports publics» et qu'elle tient compte du fait que «seul le développement des transports publics est raisonnable du point de vue de l'écologie et de celui de l'économie». Il se passera bien du temps jusqu'au vote de cette initiative.

Après la constatation formelle de l'aboutissement de l'initiative, qui interviendra dans quelques semaines, elle sera traitée par les commissions parlementaires et par les deux Conseils en plénum. Il est possible qu'un contre-projet direct ou indirect lui soit opposé. pan.

INFO

L'initiative pour les transports publics est soutenue par les organisations suivantes: Syndicat du personnel des transports SEV, Association Transports et Environnement ATE, Parti Socialiste Suisse, Les Verts - Parti écologiste suisse, Initiative des Alpes, WWF Suisse, Greenpeace, Pro Natura, Fondation suisse de l'Energie SES, PRO VELO Suisse, Fondation pour la protection des consommateurs SKS, Fédération Romande des Consommateurs FRC, Association des consommateurs de la Suisse italienne ACSI, Union syndicale suisse USS, Parti vert libéraux de Suisse, POP vaudois, Parti Evangélique Suisse PEV, Parti chrétien-social suisse PCS, Jeunes Vert(e)s Suisse, Jeunesse socialiste suisse, Ecologie libérale, actif-traffic, transfair, Pro Bahn, Communauté d'intérêts pour les Transports publics en Suisse CiTraP, Médecins en faveur de l'environnement AefU, Club des Suisses sans automobiles CSA, Mobilité piétonne.

COMMENTAIRE

Déjà, le lobby des automobilistes aboie

Comme on pouvait s'y attendre, le lobby de la route et des transports individuels motorisés ne se réjouit guère de cette initiative pour les transports publics. Il a donc réagi avec aigreur à son dépôt. Le TCS a parlé de «purs mensonges», a pronostiqué «l'effondrement de l'infrastructure routière» et déclaré en conclusion: «le TCS rejette l'initiative mensongère,

nuisible et trompeuse de l'ATE», quand bien même il reconnaît que «la surcharge actuelle du rail et de la route exige des investissements considérables et rapides pour les deux types de trafic». Le ton n'est pas très différent à «auto-suisse», l'Association des importateurs suisses d'automobiles. Elle parle d'une «initiative naïve» qui prémédite un «hold-up sur les automobilistes».

pan.

SEV et CFF vont négocier les conditions de travail des cadres soumis au Code des obligations et non à la convention collective de travail

Enquête auprès des cadres CFF sur le site Internet du SEV

Le SEV a mis en ligne une enquête adressée aux cadres CFF afin qu'ils communiquent au syndicat leurs attentes et leurs besoins en vue des négociations qui vont s'ouvrir à fin septembre.

Le questionnaire sur le site www.sev-online.ch demande aux employés des CFF qui sont soumis au Code des obligations de répondre à une demi-douzaine de questions relatives à leurs conditions d'engagement, conditions et travail, salaires et frange benefits (voiture de service, abonnement général, etc.), protection sociale et de l'emploi, formation. « Nous espérons que de nombreux cadres et employés des CFF répondent à ce questionnaire. Cela nous aidera à défendre de manière optimale leurs intérêts lors des négociations qui vont s'ouvrir à la fin du mois », commente Roland Schwager, président central de la sous-fédération des employés administratifs VPV. Schwager fait partie au

sein du SEV du groupe de pilotage pour la politique des cadres qui a lancé ce questionnaire. Il participera le 28 septembre prochain à la première ronde de négociations avec les CFF. Transfair et l'Association des cadres participeront également aux négociations.

Les CFF doivent négocier

Les CFF sont tenus par la Confédération de négocier avec leurs partenaires sociaux les conditions de travail des employés qui sont soumis au Code des obligations. Mais en cas de divergence, c'est l'employeur qui a le dernier mot. C'est du moins ce que prévoit la nouvelle ordonnance de la loi du personnel de la Confédération entrée en vigueur le 1^{er} juillet de cette année. Sur demande des CFF, cette nouvelle ordonnance a fait passer de 2% à 5% la limite du nombre d'employés pouvant être soumis au Code des obligations et non à la convention collective de travail. En contrepartie de cette augmentation, les CFF ont le devoir de négocier les conditions de travail de leurs cadres. Le SEV

reste cependant convaincu que les conditions de travail des cadres et des spécialistes peuvent être réglées par la convention collective de travail. Cette dernière laisse une marge de manœuvre suffisante pour régler des problèmes spécifiques tels que les primes à la performance.

Tenir compte des besoins

Elisabeth Jacchini, présidente centrale de la sous-fédération du personnel des gares et de la vente SBV, constate « qu'il y a des cadres et des spécialistes qui sont confrontés à des problèmes liés à des délais de résiliation de contrat de travail ou à des primes à la performance. Lors des négociations avec les CFF, nous voulons tenir compte des besoins spécifiques et connaître les priorités de ces employés qui sont soumis au Code des obligations ».

Markus Fischer

Ce questionnaire est en ligne sur www.sev-online.ch. Il est également possible de faire part de vos remarques par mail directement au secrétaire syndical daniel.trollet@sev-online.ch

CFF Cargo International installera son siège à Olten

Lançons les négociations CCT !

Le SEV prend connaissance avec satisfaction que sa revendication de voir le siège de CFF Cargo International établi en Suisse a été exaucée.



Philipp Hadorn.

Toutefois, ce déménagement à Olten va obliger à nouveau de nombreux collaborateurs de CFF Cargo à faire la navette entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail ou à entreprendre de déménager aussi. C'est là la conséquence des réorganisations constantes et des transferts de places de travail qui leur sont liées. Pour de nombreux collaborateurs de CFF Cargo, ce lieu de travail a changé plus d'une fois en quelques années et beaucoup ont dû déménager.

Nous revendiquons des postes de travail et une CCT

« La première priorité est maintenant de s'assurer qu'un poste de travail convenable et équivalent soit offert à chaque collaboratrice et à chaque collaborateur », déclare Philipp Hadorn, secrétaire SEV en charge du dossier CFF Cargo. « En outre,

les négociations CCT pour la nouvelle entreprise, telles qu'elles nous ont été promises, doivent être lancées sans délai », ajoute-t-il.

Tergiverser ne serait pas excusable

CFF Cargo temporise encore dans le lancement des négociations CCT en prenant pour motif que des positions clés de CFF Cargo International ne sont pas encore pourvues. Pour le SEV, il est clair que les conditions de travail doivent avoir été réglées d'entente avec les syndicats au moment des transferts et des nouveaux engagements de collaborateurs et de collaboratrices.

SEV

Syndicalisme international

Bonjour Japon

Vendredi 10 septembre, dans le cadre d'un voyage d'étude, une délégation de syndicalistes japonais a visité le secrétariat central SEV de Berne. Le président Giorgio Tuti et la vice-présidente Barbara Spalinger ont rencontré Takashi Ishii, vice-président du syndicat des cheminots japonais JREU (Japan Railway Workers Union); Mamiko Matsuhita, cheffe des négociations; Hiroto Watanabe, chef administratif. Yoshiko Ogida-Rüeggsegger traduisait.

Les échanges ont permis de mesurer la riche diversité des syndicats, chacun s'enracinant dans la réalité économique du pays où il agit pour défendre les droits et la dignité des travailleurs. Les échanges entre le SEV et le JREU ont été d'autant plus intéressants que Japon et Suisse tiennent le haut du pavé en matière de prestations ferroviaires.



De g. à d. : Barbara Spalinger, Hiroto Watanabe, Giorgio Tuti, Takashi Ishii, Mamiko Matsuhita et Yoshiko Ogida-Rüeggsegger.

Stuttgart 21, la gare où passe le populisme

Le réaménagement de la gare de Stuttgart suscite des remous profonds chez nos voisins du Nord. Fondé sur une idée lancée en 1994 par le patron des chemins de fer allemands, le projet Stuttgart 21 vise à transformer la gare centrale, actuellement en cul-de-sac, en une gare traversante en sous-sol, au niveau où circule le métro depuis la fin des années 70. Si les gares terminus offrent de plus généreux volumes que les gares passantes, elles exigent davantage de surfaces, en particulier pour l'aménagement des voies nécessaires aux manœuvres de rebroussement. Afin de gagner de l'espace, la plupart des grandes gares impasses répartissent le trafic sur deux niveaux, réservés l'un aux grandes lignes, l'autre au réseau régional. Mais cet étagement ne suffit pas toujours. D'où le projet de ligne passante en profondeur comme celle en cours de construction à Zurich ou celle envisagée à Stuttgart.

Or, tandis que l'aménagement de la transversale Altstetten-Oerlikon se poursuit sans grand problème depuis trois ans, le chantier ouvert il y a tout juste un mois dans la capitale du Bade-Wurtemberg démarre péniblement, sous la protection de la police, en dépit des continuelles manifestations des opposants. Enjeu de taille: l'important réaménagement prévu doit faire de Stuttgart un nœud ferroviaire central du réseau TGV européen, sur la ligne Budapest/Bratislava-Paris. Avec en plus, une liaison rapide vers l'aéroport de Stuttgart.

Sont prévus trois gares-voyageurs, 18 ponts et 57 km de lignes nouvelles, dont 33 km en souterrain à travers 16 tunnels. Cette réalisation devrait libérer une centaine d'hectares en plein centre ville, de quoi aménager 11 000 logements, 20 000 places de travail ainsi que

30 ha de parcs, de jardins et d'espaces publics supplémentaires. Et tout cela sans compter le projet concomitant de nouvelle ligne à grande vitesse Wendlingen-Ulm, longue de 60 km, dont la moitié en tunnels. Les travaux, d'une durée de 8 à 9 ans pour chacun des deux projets, devraient se dérouler en parallèle; ce qui en ferait, et de loin, le chantier le plus important de toute l'Europe.

Au fil des années, Stuttgart 21 a progressivement passé la rampe de toutes les autorités politiques concernées – obtenant à chaque fois des majorités supérieures à 70% – et surmonté toutes les procédures judiciaires déclenchées par les opposants et autres recourants.

La situation s'avère moins claire sur le plan financier. D'abord estimé à moins de 2 milliards, le coût de Stuttgart 21 est officiellement devisé à plus du double, réparti par convention entre la compagnie DB (1469 millions d'euros), le gouvernement fédéral (1229 millions), les collectivités territoriales (1162 millions pour le

Land, la ville et la communauté urbaine) ainsi que l'aéroport (227 millions). Les aveux successifs des maîtres de l'ouvrage alimentent les craintes des opposants qui soupçonnent un coût final dépassant les dix milliards d'euros. A fin octobre 2009, alors

que toutes les autorisations avaient été délivrées, la résistance populaire à l'enterrement de la seule gare allemande d'importance qui n'ait pas été détruite pendant la

Deuxième Guerre mondiale commence à se manifester dans la rue. D'un lundi à l'autre, les rassemblements hebdomadaires se font plus nom-

breux. Et depuis le vendredi 13 août, date d'ouverture du chantier, la pression monte de jour en jour. Le patron de la DB se dit prêt à discuter avec les opposants mais refuse catégoriquement leur exigence préalable: l'interruption immédiate des travaux de démolition des ailes de la gare historique.

Pour débloquer la situation, certains préconisent une consultation populaire. Les juristes s'interrogent: à quel niveau? sur quelle question? avec quel effet? Les résistants à Stuttgart 21 envient ouvertement la démocratie directe telle que pratiquée de ce côté-ci du Rhin. Et les citoyens visent les élections du printemps prochain: l'Union chrétienne-démocrate (CDU), qui domine depuis toujours dans le Land de Bade-Wurtemberg, payera cher son soutien à Stuttgart 21. Inversement, les Verts se verront récompensés pour leur opposition plus constante que celle des sociaux-démocrates, qui semble de moins en moins décidée. De manière générale, les politiciens de tous bords et niveaux rivalisent de prudence, certains amorçant même un virage en douceur.

Toutes émotions et supputations mises à part, l'utilité de Stuttgart 21 paraît évidente, tant pour la population que pour l'économie régionale – sans parler des effets positifs à plus large échelle d'une infrastructure de cette importance. Mais il y a plus manifeste encore: la méfiance, voire le dégoût qu'inspirent les élus, tous bords confondus, accusés de s'entendre dans et sur le dos du peuple. De plus en plus souvent, en Suisse aussi, les décisions prises en bonne et due forme font l'objet de contestations ultérieures. C'est cette suspicion générale à l'égard de la classe politique, certainement pas au-dessus de tout reproche, qui exprime et nourrit le populisme, insidieuse perversion de la démocratie.

Yvette Jaggi



Nouveau comité de la section SBV Securitrans

La police ferroviaire ayant été à nouveau intégrée aux CFF et donc soumise à la CCT CFF, le reste des membres de la section Securitrans travaillant pour la sécurité sur les chantiers et la sécurité dans les gares, ont dû se réorganiser. Le samedi 28 août, le comité de section a été reconstitué. Il est à nouveau complet. Le comité affiche plusieurs ambitions mais

veut tout d'abord améliorer son organisation. Il est également important de déposer à temps les revendications pour les futures négociations salariales. La séance a permis, entre autres, de souligner que seul le fait d'être unis devant l'employeur, avec le SEV et la SBV, sera porteur. Le comité va essayer maintenant de trouver des personnes de contact dans les régions où il

n'y en a pas encore. Les collaborateurs intéressés sont priés de s'adresser à Martin Roth. Une section Securitrans bien organisée et solide, avec de nombreux membres, pourra mieux défendre ses droits. Les membres intéressés ainsi que les futurs membres (les Tessinois sont les bienvenus) sont cordialement invités à participer activement à la vie de la section. Informations

auprès d'Elisabeth Jacchini ou Martin Roth aux adresses ci-dessous:

elisabeth.jacchini@sbv-online.ch

martin_roth@bluewin.ch

COMITÉ

Représentants de la sécurité sur les chantiers: Martin Roth, président; Jürg Lietha, caissier; Willi Beutler, secrétaire; Andreas Steinmann et Ahmet Kastrati, assesseurs; Patrick Meier et Ursula Bürki, commission de gestion; remplaçant: vacant.

Représentant de la sécurité dans les gares: Romandie: Pascal Party.

Transports publics du Chablais (TPC)

Une convention qui récompense les efforts du personnel

Améliorations des indemnités, davantage de vacances et retraite anticipée facilitée. Les améliorations portées à la nouvelle convention collective de travail des TPC permettent de consolider le partenariat social au sein de l'entreprise.

Le télescopage survenu le vendredi 27 août entre deux trains sur la ligne de l'ASD (Aigle - Sépey - Diablerets) a une fois de plus mis en évidence les moyens insuffisants que la Confédération et le canton de Vaud octroient aux TPC pour permettre la modernisation de ce chemin de fer de montagne. Ce sujet d'actualité a été débattu le mercredi 1^{er} septembre à Aigle entre les délégations des TPC et du SEV qui se sont rencontrées dans les bureaux de la compagnie pour signer la nouvelle convention collective de travail. Si habituellement les délégations patronale et syndicale se confrontent pour trouver un consensus en matière de conditions de travail, sur le point précis des investissements dans les infrastructures ferroviaires, les deux parties sont du même avis. Il suffit de se rappeler du rôle

prépondérant joué par le SEV – à l'époque des Peppone et Béguelin – dans le sauvetage de la ligne de l'ASD durant les dernières décennies du siècle passé.

Reprise de la CCT cadre cantonale

Trois séances de négociations ont été nécessaires pour mettre sous toit la convention collective de travail des TPC, valable avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2010, jusqu'au au 31 décembre 2013. Cette convention d'entreprise reprend bien entendu les articles de la convention collective cadre cantonale signée entre l'Union vaudoise des transports publics (UVTP) et le SEV. Rappelons que la nouvelle convention cadre cantonale a introduit le droit à un congé de paternité et contient un article qui protège les activités des délégués syndicaux. Claude Oreiller, directeur des TPC, préside l'UVTP. Ayant conduit la délégation patronale lors des négociations de la CCT cadre, les négociations pour la CCT de son entreprise ont en quelque sorte été pour lui un prolongement naturel. En ce qui concerne la délégation syndicale, elle était composée par le comité de la section La Plaine du Rhône, présidé par Philippe Chambovey, et le secrétaire syndical Olivier Barraud.



Philippe Chambovey, au centre, s'entretient avec ses collègues des TPC satisfaits des avancées obtenues dans la nouvelle CCT.

Améliorations

Mardi 22 juin, lors de l'assemblée générale de la section VPT La Plaine du Rhône, les membres ont à l'unanimité accepté les résultats des négociations de la CCT 2010-2013 des TPC. Cette nouvelle convention apporte un jour de vacances supplémentaire en 2010 auquel s'ajoutera, dès 2012, deux autres jours de vacances supplémentaires. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour une prise en charge paritaire fifty-fifty des jours de vacances supplémentaires. La part du personnel sera déduite de l'indice des prix à la consommation. Cependant,

le jour de vacances de 2010 sera entièrement à charge de l'entreprise. Autre amélioration: l'entreprise octroiera, aux collaborateurs qui le souhaitent, une demi-rente pont AVS possible dès la troisième année avant l'âge légal de la retraite. Pour bénéficier d'une telle mesure, le collaborateur doit compter au moins quinze années de service au sein de l'entreprise. Les indemnités, qui n'avaient plus été adaptées depuis une vingtaine d'années, ont été sensiblement réévaluées. Ainsi, l'indemnité pour le travail effectué le dimanche ou les jours fériés passe de 44 francs à 55 francs. L'indemnité pour le travail de nuit est augmentée d'un franc de l'heure et de deux francs dès le 1^{er} janvier 2012. L'indemnité hebdomadaire de piquet passe de 240 à 280 francs. Enfin, cerise sur le gâteau, la gratification d'ancienneté pour 35 ans de service correspondra à un salaire mensuel (auparavant un demi-salaire) et une gratification pour quinze années de service a été introduite: elle s'élève à 2000 francs.



Aigle, 1^{er} septembre 2010: signature de la CCT des Transports publics du Chablais 2010-2013. De g. à dr.: Olivier Bournoud, responsable financier, Claude Oreiller, directeur, Frédéric Borloz, président du conseil d'administration, Philippe Chambovey, président de la section La Plaine du Rhône, Barbara Spalinger, vice-présidente SEV et Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV.

COURRIER DES LECTEURS

GROS SALAIRES, BONUS BANCAIRES ET PARACHUTES DORÉS

■ Affirmer que les salaires mirobolants, les bonus bancaires famoureux et les colossaux parachutes dorés relèvent de l'indécence la plus crasse, constitue une évidente lapalissade; cependant, ne criions pas « au loup » trop vite. Il existe un meilleur moyen que de s'insurger et de gesticuler contre de telles inepties: il suffit d'exiger de ces personnalités opulentes leur participation financière à la solidarité sociale par des impôts en conséquence (demeurons conscients que si ces personnes ne récoltaient pas de telles sommes d'argent, il ne serait pas possible de leur percevoir après coup la redevance en conséquence); d'autre part, n'oublions jamais que, même après leur redevance fiscale, si importante soit-elle, il leur resterait encore suffisamment de biens pour leur permettre de vivre sans aucun souci matériel jusqu'à leur dernier souffle. En exigeant désormais cette contribution de leur part, le financement (nécessaire au bon fonctionnement de nos communes, cantons et de la Confédération) s'en trouve ainsi grandement facilité. Concrètement décrit, il s'agit tout simplement de veiller à ce que l'opulence helvétique finance la grande majorité de la masse fiscale, afin que les « petites gens qui n'en seraient plus » puissent également s'octroyer une légitime et définitive qualité de vie (...) Les bonus ne sont souvent octroyés qu'aux dirigeants alors que les simples collaborateurs, même qualifiés, sont hélas ignorés (ce qui s'est passé avec Swissair, UBS et CS en représente la parfaite, mais désolante illustration). C'est la raison pour laquelle la somme affectée à titre de bonus doit être rigoureusement répartie en parts absolument égales à l'intention de la totalité du personnel, du fait que les salaires sont déjà légalement différenciés au départ entre les simples collaborateurs.

Michel Pousaz

Alberto Cherubini



« Cet article de loi est une réelle protection pour nous. Nous sommes protégés par la loi comme les agents de police. »

Johan Pain, président de la section VPT tl

Johan Pain, président de la section VPT tl (Transports publics de la région lausannoise)

« Dans le domaine des agressions, trop d'entreprises pratiquent la loi du silence »

Johan Pain, 60 ans, a été le principal animateur du Gatu (Groupe autonome des transports urbains). Groupe qui aujourd'hui a intégré la branche bus-Gatu de la sous-fédération VPT. Il y a dix ans, le Gatu a lancé la Charte d'engagement pour une meilleure sécurité dans les transports publics. Charte qui contenait le projet d'introduire dans la législation helvétique un article facilitant la condamnation des auteurs d'actes d'agression à l'encontre du personnel des transports publics. La semaine passée, une campagne a été lancée pour mieux faire connaître au public cet article (lire pages 10 et 11).

contact.sev: Qu'est-ce que cela fait de voir les directeurs de l'OFT et de l'UTP lancer avec le président du SEV Giorgio Tuti

une campagne d'information sur la poursuite d'office des agressions contre le personnel des transports publics ?

BIO

Johan Pain est né le 17 décembre 1949 à Bordeaux. « 1949, c'est une toute grande année pour les bordeaux », aime-t-il rappeler avec son sourire narquois. Il est arrivé en Suisse en 1973 avec son épouse Nicole. Le couple a eu une fille, Pamela, et un fils,

John, qui est, comme son père, conducteur aux tl et membre du comité de la section. Johan Pain a travaillé dans le secteur de l'horlogerie dans le canton de Neuchâtel avant de s'installer à Lausanne. Embauché dans diverses entreprises de la région

lausannoise, le bouillant militant intègre les tl en 1986. Aujourd'hui il est président de la section VPT tl. Il siège au Conseil communal de la ville de Lausanne (législatif) dans les rangs du parti « A Gauche Toute ».

AC



Johan Pain version Che Guevara, son maître à penser.

Johan Pain : C'est la concrétisation de la proposition de la section VPT tl au dernier congrès du SEV. Nous demandions précisément cela, que le SEV mette l'OFT et l'UTP dans le coup pour que cet article 59 de la loi sur le transport des voyageurs soit porté à la connaissance de tous les usagers. Je suis reconnaissant à la direction du SEV d'avoir tout mis en œuvre pour que la décision du congrès soit appliquée. Mais la partie n'est pas gagnée, il faudra que toutes les sections du SEV mettent la pression sur les employeurs récalcitrants pour qu'ils fassent poser ces autocollants dans les véhicules.

As-tu l'impression que les entreprises font de la résistance ?

A l'évidence, elles sont plus promptes à poser dans les bus des autocollants mettant en garde les usagers sur les conséquences de la résistance que d'informer ces

mêmes usagers sur les conséquences d'agressions contre les employés des transports publics. Dans le domaine des agressions, trop d'entreprises pratiquent la loi du silence. Cependant, certaines entreprises comme par exemple

« Mais la partie n'est pas gagnée, il faudra que toutes les sections du SEV fassent pression sur les employeurs récalcitrants à faire poser ces autocollants dans les véhicules. »

CarPostal et les Transports publics de Lugano ont le mérite d'avoir fait poser des autocollants avant que l'OFT le leur demande.

Comment a germé l'idée de vouloir inclure dans la législation fédérale la notion de poursuite d'office contre les usagers qui s'en prennent au personnel des transports publics ?

Cela a été un très long chemin. Une bataille de dix ans ! En 1999, le Groupe autonome des transports urbains (Gatu) avait organisé

un forum à Lausanne sur le thème des agressions. Nous avions invité des représentants de la police, de la justice, ainsi que des syndicalistes des transports publics de Montpellier, dans le sud de la France. Ces syndicalistes étaient confrontés à des problèmes d'incivilité et de violence bien plus aigus que chez nous. Durant les débats, l'idée

de rédiger une charte d'engagement pour améliorer la sécurité dans les transports publics est née.

Cette charte comprenait la notion de poursuite d'office ?

Exact. Au sein du Gatu, nous avons rédigé cette charte qui demandait, entre autres, que l'on introduise dans la législation fédérale la poursuite d'office. Cela fait dix ans cette année que la Charte d'engagement pour une meilleure sécurité dans les transports publics existe. Le SEV l'a signée avec une soixantaine d'entreprises.

INTERVIEW

Jörg Meiler



Johan Pain souhaite que les entreprises informent davantage les usagers sur le risque pénal qu'il y a à s'en prendre au personnel des transports publics.

Mais, concrètement, comment le Gatu et le SEV ont-ils réussi à faire en sorte que le Parlement fédéral vote la poursuite d'office ?

Nous nous sommes approchés de la direction du SEV qui nous a mis en contact avec l'actuel conseiller d'Etat fribourgeois Erwin Jutzet qui, à l'époque, siégeait au Conseil national. Erwin Jutzet était l'un des avocats-conseils à qui le SEV confie des mandats dans le cadre de la protection judiciaire. Le politicien fribourgeois a déposé une motion au Parlement demandant que les auteurs d'agressions physiques ou verbales à l'encontre du personnel des transports publics soient poursuivis d'office. Il a bien fallu quelques années d'intense travail de lobbying de la part du SEV pour que cette motion soit transformée en loi.

Cette loi est en vigueur depuis quatre ans, est-ce que cela a changé quelque chose au sein des entreprises ?

L'employé des transports publics qui a été agressé n'a plus besoin de déposer plainte lui-même. Dès que l'agression a été commise, il suffit qu'elle soit signalée au juge d'instruction de

” Dans nos véhicules, il y a le reflet de la société. Cela ne surprendra personne si je dis qu'en un quart de siècle les incivilités ont fortement augmenté. “

l'arrondissement où l'agression a été commise et la machine judiciaire se met en marche. Le syndicat, l'entreprise ou un usager sont habilités à dénoncer l'agression. Ce qui a changé – et cela est très important pour nous, employés des transports publics – c'est que si nous nous faisons

agresser, nous n'avons plus besoin de nous exposer en déposant plainte par nous-mêmes. Cet article de loi est une réelle protection pour nous. Nous sommes protégés par la loi comme les agents de police.

Y a-t-il déjà eu des plaintes d'office qui ont été traitées de-

puis que cette loi est en vigueur en 1997 ?

Oui, bien entendu, puisque le nombre d'agressions a tendance à augmenter. Par exemple aux ti (Transports publics de la région lausannoise), nous avons une collègue conductrice qui s'était fait agresser verbalement par un automobiliste. Notre

section a déposé plainte auprès du juge d'instruction de l'arrondissement de la Côte (Vaud). L'automobiliste a été condamné à cinq jours d'amende et les frais de la cause lui ont été facturés.

Est-ce que les entreprises portent plainte d'office ?

Certaines oui, mais elles sont nombreuses à ne pas vouloir faire de vagues suite à une agression. Dans ce domaine, la loi du silence concurrence l'article 59 de la Loi sur le transport des voyageurs.

Cela fait 24 ans que tu conduis des bus, qu'est-ce qui a changé dans le métier au niveau des agressions ?

Dans nos véhicules, il y a le reflet de la société. Cela ne surprendra personne si je dis qu'en un quart de siècle les incivilités ont fortement

augmenté. La rue est montée dans les bus. Les agressions verbales – et parfois physiques – envers les conducteurs ont donc fortement augmenté. Mais il faut nuancer. Il y a des conducteurs plus cool qui savent mieux que d'autres désamorcer les conflits.

Y a-t-il de la prévention des conflits au sein des ETC ?

Notre Charte d'engagement pour une meilleure sécurité dans les transports publics accorde une place très importante à la prévention. Il y a la prévention que plusieurs entreprises effectuent auprès des écoles. Il y a aussi des cours que des entreprises donnent aux conducteurs pour prévenir et savoir gérer des conflits. Ce travail de prévention doit à mon avis être renforcé, il va de pair avec l'application de l'article 59. *Alberto Cherubini*

SBV et VPV examinent la possibilité d'une fusion des deux sous-fédérations

La SBV et la VPV vers un avenir commun

La SBV et la VPV ont beaucoup de points communs, c'est pourquoi on parle depuis un certain temps d'un rapprochement possible. Les signaux sont au vert.

Les deux sous-fédérations ont leurs membres qui travaillent dans des bureaux, à la vente et à l'aiguillage, aux services centraux ou aux services techniques. C'est aussi dans ces sous-fédérations que sont intégrés les cadres spécialisés ou dirigeants des CFF. Un rapprochement de ces deux sous-fédérations tombe donc sous le sens. Les assemblées des délégués de la SBV et de la VPV ont donné le mandat aux présidences centrales de collaborer plus étroitement et d'étudier la fusion. Cette collaboration fonctionne déjà bien: les présidents centraux travaillent ensemble, les deux sous-fédérations mettent sur pied une politique des cadres avec la sous-fédération Travaux et le secrétariat central.

Une assemblée des délégués commune a eu lieu en mai 2010 et des contacts sont établis également au niveau des sections et régions.



Les questions individuelles obtiendront des réponses collectives...

La fusion va être examinée de près

Une première séance, qui réunissait un groupe de travail mixte, a eu lieu le 18 août. Les participants ont reçu des délégués le mandat d'étudier à fond une possible fusion. Ce groupe de travail évaluera d'ici à la fin de l'année plusieurs variantes qui seront ensuite proposées aux délégués. Un travail plus précis sera ensuite entrepris.

La présidence et le calendrier sont définis

Le groupe de travail a choisi Rolf Feier de la VPV Berne pour présider les travaux (rfeier@sunrise.ch). Il a également adopté un calendrier général des tâches, a établi les besoins des membres et réflé-

chit actuellement à la nouvelle forme d'organisation.

Tout est encore ouvert et on garde toutes les solutions possibles. On essaie de ne pas abandonner trop tôt des solutions qui paraissent irréalistes. Ce sont les conditions financières et organisationnelles ainsi qu'une analyse plus précise qui montreront lors d'une prochaine étape ce qui est faisable ou non et dans quelle direction on doit se diriger.

Large consultation prévue

L'année 2011 sera l'occasion de consulter la base. Les propositions seront discutées. Ce processus de consultation devra permettre aux responsables des deux sous-fédérations d'avancer au même rythme avec leurs membres sur un chemin choisi ensemble. Les erreurs commises lors du projet de fusion SEV-Syndicat de la Communication ne devront pas être répétées. Ce sont les membres qui font les sous-fédérations et pas uniquement les instances dirigeantes!

Nous vous informerons régulièrement de l'avancée des travaux par le biais du journal, pour tenir au courant toutes les personnes concernées et intéressées.

sh/ej./trad. Hes



Une rencontre de travail constructive.

SEV Versicherungen
Assurances
Assicurazioni

Filiale de Lausanne
Rue St-Martin 36, 1005 Lausanne
Tél. 021 321 42 42, fax 021 321 42 49
info@sevass-ls.ch

« La seule institution de prévoyance dirigée par des syndicalistes » sera présente au 91^e Comptoir Suisse de Lausanne du 17 au 26 septembre halle 1 – stand 187

Vous êtes tous cordialement invités à nous rejoindre au stand afin de partager le verre de l'amitié.

SECTION VPT SERVICES FERROVIAIRES

elvetino – DB Autozug Zürich-CNL – RailGourmino swissAlps – DB Reise & Touristik

L'assemblée des membres aura lieu le mercredi 20 octobre à Zurich, gare centrale, de 17 h à 20 h à la salle Limmat (2^e étage, coté Landesmuseum, lift voies 21-24).

Calogero F. Noto, président

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports, il paraît chaque deux semaines.

ISSN 1662-8462

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch.

Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, Case postale, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen; www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 30 septembre.

Le délai rédactionnel pour l'agenda et les annonces est fixé au 23 septembre à 10 h.

Jean-Claude Cochard a rencontré Dominique Biedermann, directeur de la Fondation Ethos

Un syndicaliste chez Ethos

Jean-Claude Cochard, membre du comité de la section VPT GoldenPass, s'est entretenu avec Dominique Biedermann. Au cœur des discussions : l'exercice de la démocratie actionnariale et le passage de huit ETC vaudoises de l'Ascoop à la caisse de retraite Profelia.

Echaudé par les déboires de l'Ascoop et ses promesses non tenues, notamment ses aventures financières en Amérique du Nord et le passage d'une fondation commune avec primauté des prestations à celle, moins sociale, d'une fondation collective avec primauté des

fait connaître du grand public par ses recommandations de vote aux actionnaires lors des assemblées générales des plus prestigieuses entreprises helvétiques comme UBS, Novartis ou Nestlé. Les consignes d'Ethos à ses membres, les « Institutionnelles », c'est-à-dire les caisses de pension actionnaires des grandes sociétés, sont particulièrement redoutées par les conseils d'administration et les directions générales. Ethos offre ses services dans la gestion de fortune, le service d'analyse des assemblées générales d'actionnaires et un programme de dialogue avec les entreprises. Ce que le patron d'Ethos définit lui-même comme l'exercice de la démocratie actionnariale. Ces prestations reposent sur une charte éthique qui s'applique sur trois principes : la prise en

treprises et la moitié de la capitalisation boursière sont en main d'investisseurs institutionnels. Lors de notre réunion du 24 août, j'ai fait part au directeur d'Ethos de mon inquiétude de voir qu'une partie du produit de nos cotisations LPP alimente, vraisemblablement, des « fonds d'investissement », sorte de gigantesques bassins d'accumulation de la finance internationale qui servent de liquidités aux fonds spéculatifs tel que les hedge funds. Sans état d'âme, les propriétaires de ceux-ci spéculent sur le malheur des autres avec la dette publique des Etats méditerranéens ou la pénurie céréalière du continent africain. Ils spéculent aussi sur les matières premières en organisant la pénurie engendrant ainsi une augmentation générale de leurs prix. J'ai aussi fait part de mon incompréhension sur l'obligation faite aux caisses de pension des transports publics d'obtenir un taux de couverture de 100%. A mes yeux, les « trous » des fonds de prévoyance des ETC constituent la meilleure garantie contre la privatisation des chemins de fer suisses et leur entrée en bourse ! Dans le contexte actuel, Dominique Biedermann estime que les huit ETC vaudoises qui ont pris la décision de rejoindre Profelia ont fait un très bon choix. Les Retraites populaires qui gèrent les fonds de Profelia sont aussi membres de la fondation Ethos. Enfin, j'ai été impressionné par les valeurs éthiques et la qualité d'écoute du patron d'Ethos. Je n'ai pas regretté les deux heures d'entretien qu'il nous a consacrées et mon après-midi prise sur mes vacances pour me rendre à Genève.

Jean-Claude Cochard



Les Retraites populaires qui gèrent les fonds de Profelia sont aussi membres de la fondation Ethos.

cotisations, Jean-Claude Cochard s'est dit qu'on ne lui contera pas, une nouvelle fois, de belles paroles sans lendemain pour son avenir vieillisse. Avec une nouvelle génération de secrétaires syndicaux du SEV, à l'écoute des membres de sa base, Daniel Trolliet et moi-même, avons pris rendez-vous avec Dominique Biedermann, directeur de la fondation Ethos, qu'il a créée en 1997 avec deux caisses de pension. Ethos s'est

compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ; l'exercice responsable des droits de vote des actionnaires ; la recherche d'un dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises. Aujourd'hui, Ethos regroupe 96 investisseurs institutionnels, ce qui représente les intérêts économiques d'environ un septième de la population suisse. Ce n'est pas rien lorsque l'on sait qu'environ 10 à 15% du capital des en-



SYNDICAT DE LA COMMUNICATION

Avenir professionnel au Syndicat de la Communication et à comedia

Le Syndicat de la Communication, fort de près de 35 000 membres, est leader des branches poste, logistique, télécommunication et technologie de l'information. Il fusionne au début de l'année 2011 avec le syndicat comedia, le syndicat des médias, et comptera dès lors près de 13'500 membres.

Dans le contexte de la fusion, nous recherchons pour le droit des assurances sociales et l'assistance juridique professionnelle de suite ou selon entente

un / une juriste (50%)

Votre profil

Vous êtes au bénéfice d'une formation de juriste obtenue dans une Université suisse et disposez de préférence d'un brevet d'avocat/e. Vous avez acquis une première expérience professionnelle, disposez de connaissances en droit des assurances sociales et du travail et êtes intéressé/e à vous engager pour des requêtes syndicales. De plus, vous avez le sens de l'initiative, êtes capable de travailler en équipe et résistez au stress. Vous maîtrisez parfaitement le français et avez de très bonnes connaissances (surtout orales) de la langue allemande.

Vos tâches

Vous conseillez et encadrez nos membres dans des questions relatives au droit du travail et au droit des assurances sociales face aux employeurs, aux autorités ou aux assurances. Vous contribuez en outre à la mise en place d'un centre performant de compétence juridique dans une petite équipe de juristes.

Ce que nous offrons

Un poste à responsabilités dans un environnement professionnel intéressant et des conditions de travail progressistes. Le lieu de travail est essentiellement sis à Lausanne (en partie aussi à Berne).

Etes-vous intéressé(e) ? Si oui, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature à l'adresse suivante :

Syndicat de la Communication
Madame Yasmina Barhoumi
Services centraux
Looslistrasse 15, 3027 Berne

Madame Bernadette Häfliger Berger, lic. en droit, avocate, responsable du service juridique, tél. 031 939 52 60, se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur l'emploi mis au concours.



« Cet article 59 de la loi sur le transport des voyageurs, bien qu'il soit entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, est malheureusement très peu connu. »

Peter Vollmer, directeur de l'UTP

Prévention contre les agressions verbales et physiques

Action autocollants

Le SEV, en collaboration avec l'OFT et l'UTP, a lancé mardi 7 septembre à Berne une action de pose d'autocollants dans les transports publics. Ces autocollants signalent aux usagers que « Tout individu auteur d'agressions verbales et physiques à l'encontre du personnel fera l'objet de poursuites judiciaires ». Dans les semaines à venir, les entreprises de transport concessionnaires devraient poser ces autocollants dans tous leurs véhicules.

C'est dans un bus de la compagnie de transport régional Berne-Soleure (RBS) stationné en face de la gare CFF de Berne que le lancement de l'action autocollants a été effectué par Giorgio Tuti, président du syndicat SEV, Peter Füglistaler,

directeur de l'Office fédéral des transports (OFT) et Peter Vollmer, directeur de l'association patronale UTP (Union des transports publics).

Une décision du congrès SEV

Giorgio Tuti a rappelé l'ori-

gine de cette action. Lors du congrès SEV 2009, la section VPT tl (Transports publics de la région lausannoise) a demandé que le SEV, en collaboration avec l'OFT et l'UTP, informe les usagers des transports publics sur la récente introduction dans la loi sur le

transport des voyageurs d'un article qui stipule que les auteurs d'infractions commises à l'encontre des employés des transports publics sont poursuivis d'office. Cette pro-

cela ne suffit pas. Il faut aussi mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la sécurité des employés. » Peter Vollmer, directeur de l'UTP, constate que « cet article 59

« On injecte beaucoup d'argent pour garantir la sécurité matérielle des transports publics, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la sécurité des employés. »

Peter Füglistaler directeur de l'OFT

position avait été acceptée à l'unanimité par le congrès du SEV.

UTP et OFT dans le coup

Peter Füglistaler, le nouveau directeur de l'OFT, a expliqué pourquoi il soutient cette action autocollants. « On injecte beaucoup d'argent pour garantir la sécurité matérielle des transports publics, mais

de la loi sur le transport des voyageurs, bien qu'il soit entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, est très peu connu. Le SEV a raison de vouloir faire de la publicité pour cet article de loi qui protège légalement les employés. Cette action de prévention – dont nous sommes les partenaires – devrait contribuer à améliorer l'image des transports publics! »

« MINE DE RIEN, C'EST TRÈS USANT DE SE FAIRE INSULTER »

• Gilbert D'Alessandro, conducteur de bus aux tpf (Transports publics fribourgeois), préside la section VPT tpf urbains et siège au sein du comité SEV. A l'instar de nombreux conducteurs de bus, lui aussi a été victime d'agressions. « Je roulais de nuit sur la piste réservée aux bus. Une voiture s'était arrêtée et m'empêchait d'avancer. J'ai fait des appels de phares. L'automobiliste ne bougeait pas. Je suis descendu du bus pour lui demander de s'en aller. Je me suis trouvé avec deux personnes qui m'ont sérieusement molesté. Quelques années plus tard, j'ai été victime d'une grosse agression verbale. L'article 59 était déjà entré en vigueur. Mon agresseur a écopé d'une quinzaine de jours d'amende. Suite à la première agression, je me suis senti seul. J'avais alors décidé d'agir pour lutter contre la montée de la violence dans nos véhicules. Je me suis battu avec le syndicat pour que l'entreprise mette en place un groupe de travail qui planche sur la prévention

parce que, mine de rien, c'est très usant de se faire insulter. Maintenant je dois dire que : avec la présence sporadique dans certaines compagnies d'agents de sécurité ou de la police ferroviaire ; avec l'installation de caméras et de boutons d'urgence dans nos véhicules ; avec la mise en place de groupes de travail dans certaines entreprises pour chercher à remédier à

ce problème de violence et d'incivilité ; enfin, avec cet article de loi sur la plainte d'office, j'estime que nous sommes mieux armés pour nous faire respecter. Mais il faudrait encore que les conducteurs puissent bénéficier de cours annuels pour apprendre à savoir gérer les conflits. Il y a là une carence évidente au niveau de notre formation. »

AC



Gilbert D'Alessandro a subi deux agressions.

INFO

Que dit l'article 59 de la loi sur le transport des voyageurs à laquelle se réfère l'autocollant ? « Les infractions prévues par le Code pénal sont poursuivies d'office lorsqu'elles sont commises contre les personnes suivantes dans l'exercice de leurs fonctions :

a) les employés des entreprises qui disposent d'une concession ou d'une autorisation selon les art. 6 à 8 (entreprises de transport concessionnaires, ndlr) ;

b) les personnes qui exécutent une tâche à la place d'un employé visé à la let. a. »

Pratiquement, il faut que soit la personne agressée, soit le syndicat, soit l'entreprise ou un témoin dénoncent l'agression à la police ou directement au juge d'instruction de l'arrondissement où l'agression a été commise. La dénonciation aura pour effet d'ouvrir la procédure judiciaire, sans que l'agressé ait besoin de déposer plainte.

DOSSIER



Jörg Meiler

De gauche à droite : Peter Füglistaler, directeur de l'OFT, Peter Vollmer, directeur de l'UTP et Giorgio Tuti, président du SEV, le 7 septembre à Berne lors du lancement de l'action autocollants.

Témoignages

Après que les trois orateurs se furent exprimés et eurent découvert l'autocollant au format A4, les nombreux représentants des médias présents au lancement de cette action ont pu s'entretenir avec quatre militants du SEV : Albert Krüsi du Forchbahn, Thomas Sägesser agent de train CFF, Gilbert D'Alessandro des Transports publics fri-bourgeois et Johan Pain des Transports publics de la région lausannoise, qui ont évoqué des

cas concrets de violence verbale et physique dont ont été victimes les employés des transports publics. Histoire de prouver le bien-fondé de cette action.

Alberto Cherubini



Le métier de conducteur de bus dessiné par Pellet.

Giorgio Tuti : « Ce n'est pas normal que nos collègues se fassent taper dessus durant l'exercice de leurs fonctions »

Lors du lancement de l'action autocollants, Giorgio Tuti a été interrogé par la Radio Suisse Romande. Ci-dessous l'essentiel de l'intervention du président du SEV sur les ondes de la RSR.

« Cela fait dix ans que le SEV est préoccupé par la montée des incivilités et de la violence dans les transports publics. En Suisse, on peut dire que chaque jour des agressions verbales et chaque

semaine des agressions physiques sont commises contre les employés des transports publics. Ce n'est pas normal que nos collègues se fassent taper dessus durant l'exercice de leurs fonctions. Certes, cet autocollant ne résoudra pas les problèmes. Mais c'est un pas dans la lutte contre les agressions. Il faut voir cet autocollant comme un outil de prévention. Nous voulons faire prendre conscience aux gens que les agressions ne doivent pas rester impunies.

C'est important que ce thème des incivilités et de la violence dans les transports publics soit également pris au sérieux par l'OFT et l'UTP. Ce n'est pas uniquement un combat syndical, mais un combat que doivent mener tous les acteurs des transports publics. »



Jörg Meiler

Démantèlement pendant la crise ? Nous nous y opposons !

Nous, les plus de 500 collaboratrices et collaborateurs des 11 associations de l'OSEO présentes dans toute la Suisse, nous nous engageons pour les droits de l'homme et la justice sociale. Quotidiennement, nous subissons les lacunes du réseau social. Or, les nouvelles réductions des prestations de l'assurance chômage affectent avant tout les chômeuses et chômeurs jeunes et plus âgés. Nous nous déclarons donc résolument contre le démantèlement projeté de l'assurance chômage ! Nous nous demandons où est l'équilibre social quand les revenus plus élevés ne paient pas de cotisation et quand 4500 riches gagnent plus d'un million de francs ?

**Avec un taux identique (de 2 %) pour tous, la caisse de chômage serait assainie !
Nous nous demandons pourquoi les riches ne doivent pas être soumis aux mêmes obligations !**

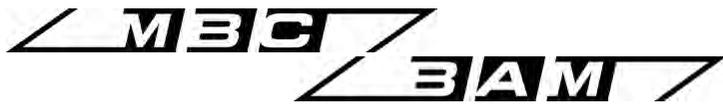
En cas de NON, le Conseil fédéral nous menace de déductions salariales plus élevées. Mais, sous prétexte d'un droit de nécessité, il débloque plusieurs milliards pour sauver les grandes banques puis détaille lorsqu'il s'agit de réguler les millions des bonus. L'OSEO s'engage pour une solidarité qui agit ! Le chômage peut toucher tout le monde.

NON à la révision de la LACI le 26 septembre

Commission du personnel des 11 associations de l'OSEO



Schweizerisches Arbeiterhilfswerk **SAH**
Œuvre suisse d'entraide ouvrière **OSEO**
Soccorso operaio svizzero **SOS**



Les Transports de la région Morges/Bière/Cossonay souhaitent engager de suite ou à convenir

un conducteur de tracteur sur rail (Tm 2/2)

- Vous pilotez actuellement un ou des véhicules ferroviaires.
- Vous avez des connaissances en infrastructures ferroviaires.
- Vous souhaitez travailler en horaires réguliers, exceptions faites de quelques semaines de nuit durant l'année, sur le réseau du BAM.
- Votre activité consiste également à participer aux travaux de l'équipe de maintenance.
- Le travail dans une petite équipe vous convient.
- Le lieu de service est situé à Bière.
- Votre permis pour manœuvrer une grue serait un atout.

Nous offrons :

- Un poste fixe à 100 % à durée indéterminée.
- Nous offrons des conditions salariales et sociales conformes aux usages dans les entreprises de transports publics vaudoises (UVTP).

Faites-nous part de votre éventuel intérêt, en nous adressant par courrier postal ou par courrier électronique un **dossier complet** à :

Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
Av. de Riond-Bosson 3
Mention « Conducteur Tm 2/2 »
CP 232, 1110 Morges 2

Ou à : info@mbc.ch avec la même mention.

Le responsable du secteur ferroviaire, M. Michel Zimmermann, se tient à votre disposition (tél. 021 811 43 50) pour tout renseignement.

Attention : il ne sera répondu qu'aux offres complètes et présentant un profil correspondant à la description ci-dessus.

goldenpass



GoldenPass englobe d'importants prestataires de transports publics et d'offres touristiques reliant la Riviera Vaudoise à l'Oberland Bernois.

Afin de renforcer son équipe de vente au RailCenter du GoldenPass en gare de Montreux, le Chemin de fer Montreux-Oberland Bernois désire engager

une collaboratrice ou un collaborateur commercial(e) vente 50 - 70 %

Vos tâches :

Accueil et conseil de notre clientèle nationale et internationale au guichet et par téléphone (Call Center). Vente directe de titres de transport en trafic national et international. En hiver, également accueil et service à la clientèle aux Pléiades, Rochers-de-Naye et les Avants.

Votre profil :

CFC d'employé de commerce, de vendeur, d'agent du mouvement ferroviaire ou formation équivalente. Sens de l'accueil et contact facile, bonne présentation. Esprit d'initiative, dynamique.

Maîtrise du français, de l'allemand et de l'anglais. L'italien est un atout.

Connaissance du système de vente Prisma est un atout.

Vous considérez les horaires d'un travail irrégulier comme une chance pour une organisation flexible de vos loisirs.

Vous vous engagez à travailler à un taux élevé entre mai et septembre, ainsi qu'en décembre (80% minimum), et un taux plus bas en octobre-novembre, ainsi qu'entre janvier et avril (env. 50%).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Raymond Vuadens, Production Projet+Opérations tél. 021 989 81 61. E-mail : r.vuadens@goldenpass.ch

Vous vous reconnaissez dans ce profil et souhaitez rejoindre une équipe jeune et motivée ? N'hésitez pas à adresser votre dossier de candidature complet (CV, copies de diplômes, certificats et photo récente) à GoldenPass, Administration, case postale 1426, 1820 Montreux 1.



www.goldenpass.ch

Seul resquiller est moins cher.



Une entreprise de
Nationale Suisse

Direct. Équitable. Avantageux.
www.smile-direct.ch

Sous-fédération VPT

27 et 28 octobre
10 h
Unterseen,
Hotel
Goldey

■ **Comité central**
Séance d'automne

Tous les membres du comité recevront l'ordre du jour et les documents à la maison.

*Le président central
Kurt Nussbaumer*

Sections

Mardi 21 septembre
14 h
Lausanne
Maison
du Peuple
Salle 4

■ **VPT tl**
Assemblée générale de mobilisation

ATT 5 : « Assez d'excuses, nous voulons des actes »

PS: Par ailleurs, nous informons nos membres que les audiences au Tribunal correctionnel de l'arrondissement de Lausanne à Montbenon sont fixées au mercredi 22 septembre à 9 h 00 et 14 h 30. Comme promis, dans un esprit de transparence vous y êtes cordialement invités afin de suivre la fin de ce dossier de détournements importants d'argent qui remonte aux années 2001 à 2006.

Suite à de nombreux mécontentements des conductrices et conducteurs à la sortie des horaires ATT 5, nous demandons la correction rapide des paramètres qui tiennent compte de l'avis de la commission du personnel, ce qui implique une mise en place rapide d'un choix ATT 5 bis. En attente d'une réponse de la direction, venez tous le 21 septembre pour la suite à donner au vu des réponses données.

Le comité

Jedi 23 septembre
18 h 30
Saignelégier
Auberge de
la Couronne

■ **VPT CJ Mont-Soleil**

Séance du comité de section à l'Auberge de la Couronne-La Theurre.

Renseignements:
alain.gigon53@sunrise.ch

Vendredi 24 septembre
de 15 h à 22 h

■ **VPT tl**
Cave GESTL

Grande ouverture

Les commandes sont à glisser d'ici le 17 septembre dans les boîtes aux lettres des dépôts de Borde ou Perrelet, ou par mail gestl@hotmail.com

C'est avec plaisir que nous vous attendons nombreux à notre prochaine grande ouverture, le vendredi 24 septembre, de 15 h à 22 h. Une dégustation des vins de la maison Cordonier vous sera offerte, suivie d'un délicieux repas, avec le papet vaudois préparé par notre chef, pour satisfaire vos papilles, pour la somme de 12 francs. Les actions de vins suivantes vous seront proposées pour bien débuter la saison: Diolinoir (rouge) Fr. 13.- au lieu de Fr. 16.20; Amigne (blanc) Fr. 13.- au lieu de Fr. 14.30.

Votre comité GESTL

Mardi 28 septembre

CGAS
Genève

■ **ZPV Léman**
Assemblée d'automne

Notre assemblée d'automne aura lieu à 15 h au CGAS, rue des Terreaux du Temple à Genève (rendez-vous devant la gare de Genève à 14 h 30). Le vice-président central ZPV sera présent pour répondre à vos questions! Chaque collègue libre et retraité est invité à y participer. Pour les collègues retraités, l'inscription peut se faire chez le président au n° 079 479 17 35 ou sur les listes affichées dans les locaux. L'assemblée sera suivie d'une assiette offerte à la Brasserie des Cheminots à Genève. *Le comité ZPV Léman*

Mardi 5 octobre
19 h 30
Genève
Brasserie des
Cheminots

■ **SBV Région Ouest**
Assemblée générale d'automne

Un repas suivra cette assemblée. Inscription nécessaire auprès du président Alain Uldry par mémo U143741 ou au 024 441 85 70 ou sur les listes d'inscription affichées dans les locaux de service. Venez nombreux!

Le comité

Samedi 13 novembre

Marly

■ **VPT tl**
Inscriptions à l'assemblée romande VPT

Cette année, l'assemblée romande VPT se déroulera le samedi 13 novembre 2010 à Marly (FR) à 10 h. Rendez-vous dans le hall de gare CFF de Lausanne à 8 h 10 au plus tard. Prenez vos abonnements généraux et cartes FVP avec vous. Une participation de 10 francs vous sera demandée. Les collègues qui souhaitent y participer sont priés de s'inscrire par courrier à la case postale 236, 1010 Lausanne 10 ou par courriel à gatch@sunrise.ch, au président de la section Johan Pain jusqu'au 9 octobre (dernier délai impératif). *Le comité*

Pensionnés

Mercredi 22 septembre

9 h 45
Echarlens
Auberge
de la
Croix-Verte

■ **PV Fribourg**
Balade au Pays des légendes de Gruyère

La commission d'animation vous propose une balade au pays des légendes de la Gruyère à Echarlens-Vuippens. Promenade facile de deux heures environ sur le sentier des légendes (avec quelques petites montées ou descentes de rien du tout).

Rendez-vous à l'Auberge de la Croix-Verte à Echarlens à 9 h 45.

Aller: Bus Fribourg dép. 8 h 31 via La Roche Echarlens-Village arr. 9 h 06. Bus Fribourg dép. 8 h 38 via le Bry Echarlens-Bifurcation arr. 9 h 36 (10 min. à pied jusqu'à l'auberge de la Croix-Verte). Romont train dép. 8 h 19, Bulle arr. 8 h 40, dép. bus 9 h 17, Echarlens-Bifurcation arr. 9 h 24 (10 min. à pied jusqu'à l'auberge).

Retour: Bus Echarlens-Village au 20 de chaque heure, dès 15 h, via La Roche-Fribourg. Echarlens-Bifurcation dép. 15 h 24 ou 16 h 24, via le Bry - Fribourg. Bus Echarlens-Village dép. 15 h 36, Bulle arr. 15 h 49 dép. (train) 16 h 18, Romont arr. 16 h 40.

Inscription obligatoire pour la marche et le repas de midi jusqu'à ce vendredi 17 septembre auprès de Jean-Bernard Michel, tél. 026 470 25 26 ou Maggy Michel, tél. 026 475 17 62.

N. B. : Ce communiqué de nos collègues de la section PV Fribourg aurait déjà dû paraître dans *contact.sev* n° 17 du 2 septembre. Malheureusement il y a eu un oubli de notre part. Nous prions nos collègues de la commission d'animation de nous en excuser et espérons que malgré ce retard de parution il y aura tout de même de nombreux participants pour cette marche. *La rédaction*

Chacun se munit de son titre de transport. Pour les automobilistes, parking au restaurant.

Repas de midi en commun à l'Auberge de la Croix-Verte à Echarlens pour le prix de 22 francs par personne. Au menu : potage - sauté de porc - pâtes - légumes - meringue glacée (ou non), crème de la Gruyère. Les personnes ne voulant pas rester pour dîner nous quittent à l'arrivée à Echarlens (à indiquer lors de l'inscription). Les non-marcheurs peuvent nous rejoindre pour le repas de midi, mais doivent également s'inscrire.

Le verre de l'amitié sur le parcours ainsi que le café au repas de midi sont offerts par la section. Cette sortie a lieu par n'importe quel temps. Bien amicalement. *La CA*

Mercredi 29 septembre

Lucerne

■ **VPT Services ferroviaires**
Excursion pour les pensionnés

Tour en bateau entre Lucerne et Flüelen, avec repas de midi. Départ de Lucerne à 10 h 12.

Pour de plus amples renseignements et les inscriptions: Isidor Schwitler, responsable de la section pour les pensionnés, tél. 079 408 01 35, ou Calogero F. Noto, président de section, tél. 079 461 05 37. Nous nous réjouissons de retrouver et de saluer un grand nombre d'anciens collègues d'elvetino, de SSG, de Mitropa, de Passaggio, de WagonLits et d'EBS!

La section contribuera au repas de midi des membres, via le versement d'un certain montant.

Pensionnés

**Judi 16
septembre**

■ **PV Biel/Bienne**
Assemblée d'automne

Restaurant
Romand,
Bienne

Notre assemblée des membres aura lieu au Restaurant Romand à Bienne. Après l'ordre du jour selon les statuts, Monsieur Michael Vogt, chef du département de la défense des intérêts de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) nous fera vivre les expériences d'un aveugle. Il est lui-même aveugle.

**Mercredi
22
septembre**

■ **PV Neuchâtel**
Sortie d'automne

Buvette du
FC La Sagne

La sortie aura lieu à la buvette du FC La Sagne, à 20 minutes de marche de la gare. La course aura lieu par n'importe quel temps. Le local est chauffé, si nécessaire. Chaque participant apporte son pique-nique. Des grils sont à disposition. L'apéritif, la soupe aux pois et le café sont offerts. L'utilisation du local étant gratuite, il est recommandé d'acheter les boissons auprès du cantinier. Prix modérés. Un transport sera organisé entre la gare et la buvette pour les personnes handicapées. Pas d'inscriptions nécessaires. Horaire: aller de Neuchâtel dép. 10h31 – La Chaux-de-Fonds arr. 10h59, dép. 11h02 – La Sagne arr. 11h16. Retour: La Sagne dép. 17h42 – La Chaux-de-Fonds arr. 17h56, dép. 18h01 – Neuchâtel arr. 18h29. Titres de transport individuels. A bientôt. *Le comité*

**Mardi 28
septembre**
Studen
Hôtel Florida

■ **Amicale des
pensionné(e)s
du Jura bernois**

Comme l'année passée, nous nous rendrons à Studen au restaurant Florida afin de passer l'après-midi ensemble... Bienne: départ, sur le côté de la Poste principale (car postal n° 74) à 13 h 28, Studen Grien arrivée 13 h 44. L'abonnement général est valable. Pour les réservations, annoncez-vous auprès de Jacques Rüfenacht au 076 210 11 09 uniquement. Ceci jusqu'au vendredi 24 septembre. Venez nombreux et au plaisir de se revoir après la pause estivale. *J. R.*

**Mardi 5
octobre**
Genève
14 h 30
UOG
Place des
Grottes 3

■ **PV Genève**
Assemblée d'automne

La rentrée scolaire, ça c'est fait! L'élection des nouvelles conseillères fédérales, ce sera bientôt fait. Qu'est-ce qu'il nous reste? L'assemblée de section, bien sûr. Elle aura lieu mardi 5 octobre 2010 à 14 h 30 à notre local habituel, l'Université Ouvrière de Genève, place des Grottes 3. Notre président central Ricardo Loretan sera présent et un dirigeant de l'Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière OSEO nous présentera son histoire et ses activités. Nous nous réjouissons de vous accueillir. *Votre comité*

**Judi 14
octobre**
Bienne
Départ
9 h 54
Voie 10

■ **PV Biel-Bienne**
Randonnée d'automne

Balade facile le long de l'Emme de Emmenmatt en direction de Ramsei avec un arrêt pour le repas de midi au Restaurant Neumühle. Bienne dép. 9 h 54. Retour 16 h 45. Coûts pour le repas de midi: 20 francs. Le dessert et le café sont offerts par la section. Chaque participant s'occupe de son titre de transport! Inscription jusqu'au 8 octobre chez Paul Rohrer, chemin du Montoz 11, 2504 Biel/Bienne, tél. 032 341 87 29. *Le comité*

**Mardi
12 octobre**

■ **Retraités TL & Métro**
Dîner de chasse

L'association des retraités TL et Métro organise le mardi 12 octobre son dîner de chasse. Il aura lieu au Relais Bayard à Susten (VS). Rendez-vous à 9 h 15 au Parc du Vélodrome à Lausanne. Apéritif à la Cave Fin Bec à Sion.

Menu: Bolets sautés à la sauce crème légère et goujons de cerf sautés; Escalope de chevreuil à la sauce aux raisins servis sur grand ravioli à la courge et choux de Bruxelles au lard. Dessert: Baies des bois gratinées sur biscuits à la cuillère et leur glace pistache; café. Prix 90 francs par personne, car, apéritif, menu et café compris.

Possibilité inscriptions pour collègues retraités et amis auprès du président Roland Bergamnn, 021 624 64 14 ou du secrétaire Marc Gay-Crosier, 021 634 89 51 ou Natel 079 666 48 04. Départ pour le retour aux environs de 16 h, arrivée à Lausanne vers 18 h.

Le Comité

Loisirs

**Samedi
30 octobre**
Lucerne

■ **USSC – Badminton**
Tournoi d'automne

Le traditionnel tournoi des cheminots aura lieu le 30 octobre à Lucerne, et il s'adresse à tous ceux qui jouent avec plaisir au badminton, également les débutants. Comme à chaque fois, il y a de chouettes prix à gagner. Durée du tournoi: de 10h à 16h, puis nous nous retrouvons pour la rencontre annuelle USSC Badminton jusqu'à environ 18h.

Une contribution de 15 fr. pour les membres SEV et 20 fr. pour les non-membres sera demandée. Les enfants jusqu'à 12 ans joueront gratuitement. C'est peut-être l'occasion de se confronter pour la première fois à d'autres joueurs des transports publics. Nous espérons que notre invitation t'a rendu curieux et que tu décideras de participer. Inscription jusqu'au 15 octobre. Plus d'infos sous www.uscc.ch.

Alberto Petrillo, responsable

DÈCÈS

Gaston Durssel, chef de section pensionné, Lausanne, décédé le 30 août dans sa 81^e année. Membre PV Vaud.

André Farine, chef de train pensionné, Porrentruy, décédé le 3 septembre dans sa 90^e année. Membre PV Jura.

Gérard Fromaget, surveillant pensionné, Matran, décédé le 30 août dans sa 88^e année. Membre PV Fribourg.

Trudy Marchon, veuve de Max, Fribourg, décédée le 25 août dans sa 73^e année. Membre PV Fribourg.

INFORMATION AUX CADRES CFF SUR LE BURNOUT

Le SEV invite les cadres des CFF à participer à une information qui aura lieu le

mercredi 6 octobre de 16h30 à 18h30 à la Salle des Vignerons, Buffet de la Gare CFF à Lausanne

« Burnout – facteurs de risques et moyens de prévention » avec Anny Wahlen, psychologue du travail, Institut de médecine du travail, Pampigny

Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'une nombreuse participation.

SEV

■ PV Jura – sortie annuelle

A la découverte d'Avenches

Mercredi 25 août s'est déroulée notre traditionnelle sortie annuelle. C'est dans une ambiance cordiale et avec un temps splendide que nous sommes montés à Delémont dans le car Sylvant Voyages SA de Sonceboz.

Après avoir chargé les dernières passagères à Moutier et à Court, nous étions 46 participants à participer à l'invitation du comité. Au restaurant Florida à Studen, pause café, pour un grand nombre ce fut une découverte de ce bel établissement orné de fleurs exotiques, entouré d'un étang et différentes espèces d'animaux.

Suivant l'horaire ponctuel du président, à 10h45, nous nous trouvions au centre de la ville d'Avenches pour une découverte commentée par deux guides mis à disposition par l'Office du tourisme. Petite ville riche en événements de par son passé, située sur l'axe Genève-Bâle, magnifique à découvrir et à explorer. Le municipal Rudi Moser, dont certains se souvenaient encore très bien de par sa jeunesse qu'il passa à Delémont et dont le père travaillait à Delémont comme mécanicien CFF, vint nous saluer au nom de la commune d'Avenches, nous invita à prendre place dans le jardin de l'hôtel de ville, nous adressa une cordiale bienvenue dans sa bourgade. Le vin d'honneur pour l'apéritif, et

les amuses-gueule fort appréciés, nous furent gracieusement offerts par la ville, que nous remercions. Le dîner servi de main de maître et dont les plats ne peuvent être expliqués tellement la richesse était de mise, dégusté sur la terrasse dont le soleil nous gratifia de sa présence, laissera un souvenir inoubliable, si bien que certains n'ont pas caché l'expression « eh bien cette année vous avez mis la barre au moins assez haut ». Vivement l'année prochaine!

Enfin, c'est presque dans la hâte, tellement nous nous trouvions à l'aise que nous avons rejoint le car pour l'excursion de l'après-midi durant laquelle le chauffeur Sylvant a eu le plaisir de nous faire découvrir Léna, l'Institut équestre national d'Avenches. Ensuite, il nous déposa devant le Haras fédéral où nous étions attendus pour une visite. C'est Madame Anne Rizzoli, préposée à la communication, qui nous fit découvrir toutes les facettes du Centre national du cheval et garant de la pérennité de la race des chevaux des Franches-Montagnes. Durant le trajet, à deux reprises, Josette sortit son répertoire de chants pour animer le parcours.

La pause pour le dernier verre au Golf des Bois très sympathique fut quelque peu écourtée pour permettre à chacun de rentrer selon l'horaire prévu. D'après les échos, cette sortie laissera un excellent souvenir à tous ceux qui ont réussi à se libérer et dont l'état de santé leur a permis d'y participer.

Le caissier: Benoît

■ Quilles

Championnat du « Jet d'Eau »

Le 1^{er} championnat de quilles Jet d'Eau des chemins, s'est déroulé à Genève du 14 au 28 août. 156 participants s'étaient alignés.

Kat. E1: 1. René Ackermann, 712 Holz, 2. Hansjörg Hinni, 682 Holz, 3. Roland Kuhn, 671 Holz. Limite: 611 Holz

Kat. E2: 1. Walter Lüchinger, 643 Holz, 2. Cyrill Flory, 637 Holz, 3. Ueli Holliger, 629 Holz. Limite: 587 Holz.

Kat. E3: 1. Christian Rot-

zer, 613 Holz, 2. Manuela Fontana, 612 Holz, 3. Rosmarie Schneider, 602 Holz. Limite: 561 Holz.

Kat. E4: 1. Bruno Theiler, 591 Holz, 2. Beatrice Nussbaumer, 586 Holz, 3. Marthe Portmann, 572 Holz. Limite: 547 Holz.

Kat. G1: 1. Charly Monney, 635 Holz. Limite: 608.

Kat. G2: 1. Hubert Fasel, 591 Holz. Limite 591.

Kat. G3: 1. Rolf Ender, 554, Limite: 533



Unterverband des Personals privater Transportunternehmen
Sous-fédération du personnel des entreprises de transport privées
Sottofederazione del personale delle aziende private di trasporto

La prochaine

Assemblée romande VPT

sera organisée par la section urbaine des TPF et aura lieu le

13 novembre à Marly près de Fribourg

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire auprès de votre président de section. Le prix est de Fr. 40.- moins Fr. 10.- de participation de la VPT, soit Fr. 30.-. Venez nombreux!

Le président du jour: Pierre-Alain Perritaz

Appartements de vacances

Grindelwald – Bettmeralp - Samedan



1 semaine Grindelwald

Appartement de 2 pièces pour 2 personnes
incl. nettoyage, literie et linges en frotté,
WLAN, entrée gratuite au centre sportif

dès CHF 544.-

Réservez deux semaines et **vous économisez**
CHF 256.-! (Valable pour la période du 18.9.10 au 17.12.10)

1 semaine Samedan

Appartement de 3 pièces pour 4 personnes
incl. nettoyage, literie et linges en frotté,
WLAN

dès CHF 779.-

Réservez deux semaines et **vous économisez**
CHF 364.-! (Valable pour la période du 18.9.10 au 17.12.10)

1 semaine Bettmeralp

Appartement de 4 pièces pour 6 personnes
incl. nettoyage, literie et linges en frotté,
WLAN, lave-vaisselle

dès CHF 873.-

Réservez deux semaines et **vous économisez**
CHF 380.-! (Valable jusqu'au 17.12.2010)

Chez nous, vous payez avec des chèques REKA!

Information | Réservation (10% de rabais SEV sur le prix de base):
www.fsg-ferien.ch ou par téléphone 031 911 46 88



***L'ASSURANCE ONLINE COLLECTIVE DU SEV.
EN FINIR MAINTENANT EN UN CLIC AVEC TOUTE CETTE
PAPERASSE ET ECONOMISER DES PRIMES.***

En qualité de membre du SEV, vous obtenez auprès de la caisse-maladie CPT, leader dans le domaine de l'assurance online, plus de 25% de rabais sur les assurances complémentaires. Pour des conseils personnels et sans engagement: 058 310 98 71. Ou calculez votre prime simplement et rapidement sous www.sev-online.kpt.ch

SEV Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

**KPT
CPT**
Simply bien assuré.

Angle droit

Que signifie le droit d'être assisté ?

Le droit de représentation existe aussi dans les entreprises de transport concessionnaires. Il s'agit alors d'observer quelques conditions cadres.

Dans notre dernière édition de contact.sev, nous avons fait état du droit de représentation des collaboratrices et collaborateurs des CFF soumis au droit public. Dans la présente édition, nous vous présentons les bases juridiques du droit de représentation des collaboratrices et collaborateurs qui sont engagés selon le droit privé.

Dans la plupart des CCT ou des conventions collectives d'entreprises CCE conclues par le SEV, il est explicitement mentionné, le plus souvent dans les dispositions qui traitent de la violation des devoirs, que la collaboratrice ou le collaborateur peut se faire « assister », c'est-à-dire se faire accompagner et représenter. Que contient ce droit de représentation et fait-il aussi foi en l'absence d'une CCT, d'une CCE ou d'un règlement d'embauche ?

Une procuration met de la clarté lors d'une représentation

Pour que ce soit d'emblée clair : oui. Chacune et chacun, quelles que soient ses conditions d'engagement, a fondamentalement le droit et la possibilité, dans la plupart des situations de sa vie, de se faire représenter. Dans le droit privé, ceci se nomme la représentation, celle-ci étant réglée dans les articles 32ss du Code des obligations (CO). Ils traitent principalement de la conclusion des contrats

mais il est aussi possible de se faire représenter pour défendre ses intérêts et en cas de litige. Il faut cependant clarifier vis-à-vis de l'extérieur le droit du représentant à exercer cette représentation et le mandat qu'il a reçu. Ceci est en règle générale attesté par une procuration mais peut aussi découler simplement des circonstances. Celui qui est en possession d'une procuration peut exercer des pouvoirs pour le représenté, pouvoirs dont l'étendue dépend de la description qu'en fait la procuration.

Ce qui est hautement personnel ne peut être délégué

Il y a toutefois aussi des restrictions à ce principe. Elles sont d'une part de nature essentielle : dans la vie, il y a certaines choses qui sont hautement personnelles et qui n'admettent pas la représentation – le mariage par exemple. Mais c'est aussi le cas de la prestation de travail du salarié ou de la salariée, ce qui va un peu moins de soi, raison pour laquelle cette situation est explicitement réglée dans l'article 321 du CO. S'il n'a pas envie d'aller au travail lundi matin, Gaston ne peut pas donner une procuration à un copain. Son patron l'a en effet engagé personnellement, contrairement à son copain, et il a le droit d'insister pour voir Gaston au boulot, même si le copain en question est capable de faire le travail aussi bien ou même mieux que lui.

Une procuration permet de charger quelqu'un de la représentation

Comme déjà mentionné, la question de la représentation se manifeste avant tout lorsqu'un salarié

ou une salariée a des problèmes dans son environnement professionnel quotidien, en particulier lorsqu'il ou elle reçoit un avertissement écrit ou dans le contexte d'un possible licenciement. Il ou elle a alors le droit de confier la représentation de ses intérêts à une personne en laquelle il/elle a confiance ; celle-ci l'accompagnera lors des entretiens, y participera même éventuellement à sa place, argumentera pour lui/elle ou rédigera des lettres. Cette personne de confiance, dans notre cas très souvent un ou une secrétaire syndical(e), devra prouver à l'employeur qu'elle est autorisée à représenter son mandataire – raison pour laquelle il lui faut une procuration.

Du droit de représentation découle le droit d'être accompagné

Même si cela n'est pas cité explicitement dans les conditions de travail, il n'y a que peu de cas où une telle assistance peut être refusée : lorsqu'il y a par exemple péril en la demeure (ce qui n'arrive que très rarement) ou si l'affaire est très urgente (ce qui est moins souvent le cas que ce que certains supérieurs pensent). L'intérêt peut alors commander de procéder immédiatement à un entretien, sans que l'« inculpé » ait la possibilité de se faire assister. D'un autre côté, il n'est pas possible non plus pour l'employé, lors d'entretiens avec l'employeur, d'envoyer seulement son représentant et de rester lui-même à la maison. Il ne peut procéder ainsi que si l'on ne peut lui imposer de participer à un tel entretien, ce qui à nouveau ne se produit pas très souvent. En règle générale il peut cependant se faire accompagner en se référant au droit de représentation.

L'équipe de la protection juridique

Es-tu membre SEV ?

Un de tes collègues n'est pas encore membre ?

80% des employés des transports publics sont membres d'un syndicat – rejoignez tous le SEV !

Si tu convaincs un collègue d'entrer au SEV, tu reçois une prime de recrutement de 50 francs.

Nos arguments ?

Le SEV se bat pour :

- des salaires avec lesquels nous pouvons vivre correctement ;
- des temps de travail qui nous laissent le temps de vivre ;
- des conventions collectives de travail (CCT), qui réglementent nos conditions de travail ;
- et beaucoup plus encore...

**Une chose est sûre : plus un syndicat a de membres, plus il est fort !
Et donc meilleures sont les conditions de travail de la branche !**



J'adhère au SEV et je reçois automatiquement un abonnement à *contact.sev*.

Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs par année.

Je souhaite profiter d'un abonnement à l'essai (6 éditions).

Nom/Prénom:

Recruté par:

Rue/Numéro:

Nom/Prénom:

NP/Localité:

Adresse:

Tél. (prof.):

Localité:

Tél. (privé):

Tél.:

Date/Signature

Envoyer à : SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58 (ou envoyer les informations nécessaires par mail à christian.cuenoud@sev-online.ch).

Nous prendrons contact avec toi ! Merci de ton intérêt ! D'autres questions ? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch

Veux-tu recevoir ton propre *contact.sev* ?

Si tu deviens membre, tu recevras automatiquement le journal, car l'abonnement est compris dans la cotisation.

Mais les collègues d'autres domaines de travail et d'autres syndicats peuvent également s'abonner à *contact.sev*. L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Ou veux-tu tout d'abord profiter d'un abonnement d'essai ?

Tu peux ainsi recevoir gratuitement 6 éditions de *contact.sev*, afin de te faire une idée précise de notre journal.

Le sentier du rail de Pontresina

RhB : une histoire à succès depuis cent ans

Aux Grisons, les excursions font partie du programme de base d'un séjour de vacances. Pour fêter leurs 100 ans, les Chemins de fer rhétiques RhB vous invitent à parcourir le « sentier du rail » de Pontresina.

Le chemin de fer de la Bernina commence à St-Moritz et c'est de là aussi que nous partons pour notre excursion d'aujourd'hui. Nous

nous rendons tout d'abord au lac de St-Moritz puis au lac de Staz (Lej da Staz) dans la forêt du même nom. Avec les prés marécageux qui l'entourent et ses étendues de roseaux, c'est un vrai bijou. Longeant le lac et traversant la forêt, nous marchons en direction de la ligne des RhB et atteignons bientôt la gare de Punt Muragl. D'ici jusqu'à Pontresina (Puntraschigna), le sentier serpente entre la ligne de la Bernina et la ligne Samedan-Pontresina. Il y a juste 7 kilomètres de St-Moritz à Pontresina, ces deux localités sont à la même alti-

tude et la dénivellation du sentier est de ± 70 mètres. Il faut 1 heure 35 minutes pour parcourir le trajet.

Nous traversons tout d'abord le village de Pontresina, tandis que la ligne de la Bernina décrit une courbe en direction du sud. Ayant rejoint la ligne, nous montons jusqu'à la gare de Surovas. Une alternative consiste à emprunter le sentier didactique de Pontresina à Surovas. Un sentier pédestre longe la ligne de la Bernina jusqu'à la station de Morteratsch, au pied du massif de la Bernina. La difficulté rencontrée ici par les ingénieurs qui ont construit la ligne était de lui faire gagner de la hauteur; ils réalisèrent pour cela la boucle de Montebello. La voir exige un détour d'un quart d'heure qui en vaut la peine. C'est volontairement que la ligne a été tracée ici pour se rapprocher du glacier de Morteratsch, afin que les hôtes puissent parvenir commodément jusqu'à proximité de la langue glaciaire; celle-ci



s'est tellement retirée aujourd'hui qu'il faut marcher trois quarts d'heure pour l'atteindre. La poursuite du sentier le long de l'Ova da Bernina (le ruisseau) avec ses cascades est un parcours intéressant et romantique.

Après avoir parcouru environ dix kilomètres depuis Pontresina, nous arrivons à Bernina Suot, un plateau avec une gare. Une douce montée nous amène à Dia-

volezza et à Lagalb, avant de devoir franchir une nouvelle dénivellation pour arriver aux trois lacs Lej Pitschen («Petit Lac»), Lej Nair («Lac Noir») et Lago Bianco («Lac Blanc») où nous atteignons le col de la Bernina et aussi la ligne de partage des eaux et la frontière linguistique.

Longueur totale 23,7 kilomètres, +750/-270 m, environ 6½ heures. Possibilités d'abrèger à chaque gare. Pan.

Les 18 et 19 septembre aura lieu à Pontresina une manifestation qui marquera la fin des festivités du jubilé des RhB; elle sera enrichie par de nombreuses attractions (détails sous www.myberna.ch). Le 18 en particulier, il y aura une excursion en commun sur l'itinéraire décrit de St-Moritz à Pontresina.

Les Chemins de fer rhétiques ont édité un excellent guide d'excursions sur la Via Albula/Bernina avec de nombreuses photos historiques et actuelles et beaucoup d'informations très détaillées (voir également wanderland.myswitzerland.com). Votre nouvel iPhone vous donne accès à de nombreuses informations tout au long de l'excursion.

PELLET PIOCHE: QUI REMPLACERA MORITZ LEUENBERGER AU DETEC? LA COURSE EST LANCÉE!



IL Y A 50 ANS

Le bathyscaphe du professeur Piccard

Il fut le premier du monde à atteindre la stratosphère. Avec son fils Jacques, il fut aussi le premier du monde à descendre aussi profond dans l'océan. Le bathyscaphe, qui lui permit d'explorer les profondeurs sous-marines, est exposé au 41^e Comptoir suisse. Pas le vrai, bien sûr, mais une réplique exacte de l'authentique avec, visibles, tous les éléments d'équipements et aménagements intérieurs. Cela paraît un tout petit engin... De l'avis de Jacques Piccard, qui accompagnait son illustre père et qui, comme lui, est de très haute taille, on s'y tient assis, mais, debout, il faut se tenir un peu courbé...

Le Cheminot, 16 septembre 1960

Voyages des lecteurs SEV 2011

Comme les années dernières, nous organisons des voyages pour nos lecteurs en collaboration avec l'Association touristique des cheminots suisses (SERVRAIL). Vous trouverez ci-dessous les dates et une succincte description de ces quatre destinations in-

téressantes. Les programmes détaillés seront publiés au cours des prochaines semaines. Ils seront aussi disponibles auprès de SERVRAIL, CP 335, 3027 Berne, info@servrail.ch, www.servrail.ch.

Egypte et croisière sur le Nil

3 au 13 mars 2011 (11 jours)

Ce voyage intéressant et agréable vous permettra de découvrir les plus importants vestiges de la culture égyptienne. Vous verrez Le Caire, immense métropole et son bazar «Khan El Khalili», ainsi que les colossales pyramides de Guizeh. Vous longerez le Nil en voiture-lits et pourrez goûter au plaisir de contempler les paysages du fleuve depuis le pont supérieur de votre bateau-croisière 5 étoiles.

Prix forfaitaire: CHF 2610.–



Spécialités ferroviaires du Sud des Alpes - Nice - Tende

6 au 10 avril et 5 au 9 octobre 2011 (5 jours)

8 au 12 avril et 7 au 11 octobre 2011 (5 jours)

Vous allez vivre un circuit en train à travers le plus beau paysage montagneux de France. En car, vous allez traverser des vallées sauvages et romantiques et passer sur des cols de montagnes impressionnants. Prix forfaitaire: dès CHF 990.–



Les splendides paysages fluviaux du Sud de l'Allemagne

9 au 16 octobre 2011 (8 jours)

Découvrez avec nous les paysages féériques du Danube, du canal Main / Danube, du Main et du Rhin! Les villes historiques fascinantes du Sud de l'Allemagne vous attendent! Vous apprécierez très certainement le confort de votre bateau et la cuisine française raffinée servie à son bord! Prix forfaitaire: dès CHF 1390.–



USA - Mexique

26 mai au 9 juin 2011 (15 jours)

De Chicago, la métropole au lac Michigan, à Mexico City avec sa culture ancestrale. Des circuits ferroviaires fantastiques vous attendent: En voiture-lits de la compagnie AMTRAK du nord au sud, de Chicago à Albuquerque. Au nord-ouest du Mexique avec le train «El Chepe» à travers le canyon de cuivre à couper le souffle ainsi que le «Tequila Express» avec de la musique Mariachi vers la fabrique de Tequila à Guadalajara.

Prix forfaitaire: CHF 5690.–



SERVRAIL

 GARANTIE DE VOYAGE

Renseignements et programmes détaillés: SERVRAIL,
Case postale 335, 3027 Berne
Téléphone 031 311 89 51
info@servrail.ch - www.servrail.ch.

Christophe Bise, employé au service informatique CFF et responsable commercial de l'association Swisstrain

Il se bat pour faire revivre les premiers trains électriques suisses

Cet automne, l'association Swisstrain propose plusieurs magnifiques balades sur ses trains historiques. Christophe Bise, membre SEV depuis 20 ans, est l'un des principaux instigateurs de cette très dynamique association qui prend de plus en plus d'ampleur.

« Nous avons équipé notre locomotive Ae 4/7 10950, construite en 1931, avec les systèmes de sécurité modernes ETM* et ZUB**. Suite à ces modifications, nous avons rédigé un nouveau manuel de conduite de cette Ae 4/7 à l'intention de nos mécaniciens. Manuel qui nous a valu de bons commentaires de la part de l'Office fédéral des transports. » En trois phrases, Christophe Bise a très bien réussi à faire passer le message: l'associa-

tion Swisstrain dont il est le responsable du service commercial, est une association hyper sérieuse. Passionné par son sujet, il poursuit sur sa lancée: « Le but de Swisstrain est de revaloriser le matériel roulant des premières générations électriques. En Suisse, il y a suffisamment d'associations qui entretiennent et font circuler des trains à vapeur. Mais nous sommes peu nombreux à vouloir remettre en circulation les premiers trains électriques construits en Suisse. Ces trains sont les témoins d'une époque de pionniers, où l'industrie ferroviaire helvétique brillait par ses innovations. »

Des voyages ouverts à tous

Cet automne, l'association Swisstrain sera particulièrement active. Le samedi 25 septembre, dans le cadre des festivités des 150 ans des lignes de l'Arc jurassien, un train historique fera la navette entre Bienne et Neuchâtel. Cette même journée, la mythique Flèche Rouge circulera entre Bienne et Le Locle. Le lendemain, dimanche 26 septembre, Swisstrain propose un train-raclette qui roulera jusqu'au Châble, dans le val de Bagnes. Enfin, le dimanche 10 octobre, le train de Swisstrain ira jusqu'à Flüelen, ensuite voyage en bateau vapeur jusqu'à Lucerne, puis retour en terre romande avec le train historique.

Dépôts au Locle et à Payerne

Swisstrain impressionne par son dynamisme, et l'on est surpris d'apprendre que tout ce travail est effectué exclusivement par des bénévoles. « Oui, confirme Christophe Bise, nous retapons et entretenons nous-mêmes nos véhicules pour les entretiens simples. Les travaux lourds sont confiés à des ateliers spécialisés. Nous avons de la chance de pouvoir compter sur dix-huit mécaniciens pour piloter nos trains et huit chefs de trains pour



Christophe Bise est un passionné de la première génération de trains électriques fabriqués en Suisse. Passion qui occupe le 100% de ses loisirs.

les accompagner! » Swisstrain, association fondée en 2004 mais réellement opérationnelle depuis 2008, compte quelque cent cinquante membres, dont une trentaine d'actifs. Son matériel roulant est stationné dans ses dépôts du Locle et de Payerne, dépôts que Swisstrain a rachetés aux CFF. Pour connaître dans les détails les offres de l'association, consultez leur site Internet.

La passion des trains

Depuis 2008, Christophe Bise consacre l'essentiel de son temps libre à Swisstrain. « Auparavant, je faisais beaucoup de photos ferroviaires,

taire d'exploitation aux CFF, j'ai côtoyé des mordus du rail. La passion pour les trains m'est venue comme ça, tout naturellement! »

« Dans l'informatique, il y a beaucoup de va-et-vient »

Christophe Bise travaille à Berne, au sein du service informatique des CFF. « Je m'occupe principalement de tester les nouveautés du programme de vente Prisma 2, ainsi que les divers autres canaux de vente, tels que le shop ou le programme de vente de billets internationaux IPS. Dans mon team, baptisé Testfactory, nous sommes une quinzaine d'employés CFF et une dizaine

qu'accomplit le SEV, notamment ces jours-ci dans le cadre des négociations du nouveau système salarial. Je trouve dommage que ce travail syndical ne soit pas davantage reconnu par tous mes collègues. »

Alberto Cherubini

Pour en savoir plus sur l'association où collabore Christophe Bise:

www-swisstrain.ch

* ETM: interface permettant la lecture des nouvelles balises Euroloop qui remplaceront à terme les balises ZUB et aimants de l'arrêt automatique des trains. L'ETM est un élément de transmission des données entre les balises sol et les équipements de sécurité embarqués sur le véhicule moteur.

** ZUB: système de contrôle ponctuel de la vitesse des trains: assure la surveillance de la vitesse maximale des convois ainsi que la protection des points dangereux en cas de signaux fermés (protection contre le franchissement ou le départ inopiné avec signal à l'arrêt).

BIO

Christophe Bise est né le 10 mars 1974 à Lausanne. En 1989, il entreprend un apprentissage de secrétaire d'exploitation aux CFF. Durant sa première année d'apprentissage, il adhère au SEV. Après avoir travaillé dans différents gares en Suisse alémanique et en Suisse romande, il entre en septembre 2008 au service informatique des CFF à Berne. Domicilié à Lausanne, il déménagera à Payerne à la fin de ce mois de septembre. « J'irai vivre dans le bâtiment de service de la gare de Payerne, avec vue sur le quai 1. Cela va me faire gagner une heure de trajet par jour pour aller à Berne. » Et à Payerne, Christophe sera à deux pas du dépôt de « son » Swisstrain.

AC